



Association Française pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes

Ministère de la transition écologique et solidaire
Madame la Ministre Elisabeth BORNE
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Senlis, le vendredi 10 avril 2020

Madame la Ministre,

La gravité de la pandémie de covid-19, sa dimension mondiale, ses causes et ses conséquences multiples nous obligent à repenser nos modes de production, de consommation et d'échanges. Tout en restant mobilisés et solidaires, nous devons dès à présent inventer « le monde d'après » et donc aussi faire évoluer nos pratiques de déplacement pour contribuer à l'émergence d'un territoire plus résilient.

Depuis le début de cette crise la France mène une politique très restrictive concernant l'usage du vélo. Pourtant d'autres pays considèrent que le recours à la bicyclette est une bonne option. En cette période de confinement, les avantages du vélo sont multiples : il évite la promiscuité des transports en commun, il participe efficacement au respect des distanciations sociales dans l'espace public et il est bénéfique pour la santé et pour se détendre psychologiquement.

Ainsi certains Etats encouragent leurs citoyens à privilégier le vélo pour les déplacements indispensables. Depuis la mi-mars la Colombie, profitant de l'espace temporairement libéré par les automobilistes pendant la période de confinement, a créé plusieurs dizaines de kilomètres de pistes cyclables provisoires en fermant des axes jusqu'à présent utilisés par les voitures. D'autres pays ont pris des initiatives similaires où des voies désertées par les automobiles sont désormais réservées aux cyclistes. A New-York par exemple une partie de la 2ème avenue a été convertie en piste cyclable. Au Danemark, le gouvernement incite également à utiliser le vélo pour ses déplacements. Plus proches de nous, la Belgique, l'Allemagne ou la Suisse autorisent l'usage du vélo, y compris récréatif, dès lors que sa pratique reste individuelle.

Cette crise sanitaire doit être l'occasion pour la France de repenser sa stratégie de développement et d'inventer un système de mobilité plus écologique et plus résilient. Par ailleurs pour que la fin du confinement soit une réussite, elle devra être planifiée et progressive. Après plusieurs semaines « assignés à résidence », avec des déplacements limités à l'échelle de leur quartier ou commune, les habitants seront très nombreux à avoir soif d'évasion et de mobilité. Cette période transitoire inédite, où le trafic automobile est historiquement faible, est une opportunité unique d'accélérer la mise en œuvre du Plan vélo du gouvernement pour atteindre les 9% de part modale avant 2024.

C'est pourquoi je vous propose, Madame la Ministre, d'inscrire un plan d'urgence pour la mobilité post-covid au cœur de la stratégie de sortie progressive du confinement. Cette campagne de communication nationale s'appuiera sur des opérations ciblées d'urbanisme tactique qui permettront de réaliser un réseau temporaire de voies cyclables sur les emprises libérées par la circulation automobile. Ces aménagements éphémères,

réalisés en partenariat avec les collectivités locales, permettront de pallier les discontinuités des véloroutes et voies vertes existantes et sécuriseront de nouveaux itinéraires, notamment entre les zones urbaines denses et la périphérie. Ces réalisations inciteront durablement les habitants à choisir des modes de déplacements écologiques et actifs. De plus orienter massivement la population vers le vélo, peu consommateur d'espace, présentera l'avantage de réduire considérablement les risques de thrombose routière provoquée par un afflux trop brusque d'automobiles et aussi de désengorger les transports collectifs pendant la phase de déconfinement.

Je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer et vous présenter plus en détail cette proposition.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma très haute considération.



JULIEN DUBOIS,
PRÉSIDENT DE L'AF3V